

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Signature-du-decret-d-extradition-de-Mario-Alfredo-Sandoval-27202>

Signature du décret d'extradition de Mario Alfredo Sandoval

- Argentine - Justice - Droits de l'homme -

Date de mise en ligne : jeudi 25 octobre 2018

Description :

Signature du décret d'extradition de Mario Alfredo Sandoval

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le gouvernement français a autorisé l'extradition vers l'Argentine de l'ancien policier franco-argentin Mario Alfredo Sandoval, membre de Coordination fédérale pendant la dictature, accusé de crimes contre l'humanité, notamment de l'enlèvement et la disparition, le 30 octobre 1976, d'Hernan Abriata, étudiant en architecture qui fut détenu à l'Ecole de mécanique de la marine (ESMA). Le premier ministre français, Edouard Philippe, et la ministre de la justice, Nicole Belloubet, ont signé le décret autorisant son extradition.

Cela intervient après de longues années de procédure judiciaire depuis le mandat d'arrêt lancé par le juge argentine Sergio Torres en 2012, et le premier avis favorable à l'extradition rendu en mai 2014 par la cour d'appel de Paris, qui a été ensuite cassé. Mario Sandoval avait ensuite initié un recours devant le Conseil Constitutionnel qui a été rejeté, puis il avait introduit un pourvoi en cassation afin de faire valoir ces arguments (Lire dans El Correo : Extradition de Mario Alfredo Sandoval. La Cour de cassation a annulé le jugement et renvoyé l'affaire.

Le 18 février 2015, la Cour de Cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la Cour d'appel de Versailles cf [El Correo](#), qui a émis un avis favorable le 24 mai 2018

Mario Alfredo Sandoval a formé un recours devant le Conseil d'Etat, a indiqué son avocat, Me Jérôme Rousseau. « Par tradition, ce recours est suspensif, l'usage républicain veut que l'Etat ne procède pas à une extradition avant l'examen du Conseil », a-t-il précisé.

Pour mémoire :

En mars 2008, El Correo avait fait et publié la traduction en français d'un article de Pagina 12 de la journaliste Nora Veiras, « [L'ex-répresseur argentin Mario « Churrasco » Sandoval continue de faire carrière en France](#) », concernant les activités passées de Monsieur Sandoval et abordant le cas de Hernán Abriata.

A la suite de quoi, Monsieur Sandoval avait intenté une action en diffamation contre El Correo ainsi que plusieurs médias ayant repris ces informations. Dans son offre de preuves au Tribunal plaidant pour sa défense, El Correo, représenté par Me Sophie Thonon, avait apporté des éléments concernant le passé de Mr Sandoval.

Le 16 février 2012, le tribunal d'Auxerre a débouté - pour prescription- Monsieur Mario Alfredo Sandoval de cette action en diffamation (Voir dans El Correo : « [Le franco-argentin Mario Alfredo Sandoval qui accusait plusieurs médias de diffamation débouté](#) »)

[Toutes les publications d'El Correo sur cette affaire](#)

[El Correo de la Diaspora](#). Paris, le 25 Octobre 2018